

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE
LE LUNDI 10 JUILLET 2023 À 19H00**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, Maire
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Jonathan Baker, conseiller au siège no. 6

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Josée Desmeules, directrice générale.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire,
Guy Rochette.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2023;
- 1.4 Adoption du règlement numéro G-2023-01 intitulée «
RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL »;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Demande pour une nouvelle construction au 3007, avenue du Lac-Saint-Charles, assujettie au PIIA 2011-07; **REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE**

6.2 Nomination de madame Karine Chalifour à titre de vice-présidente du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2023-069

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance avec le report du point :

- 6.1 concernant une demande pour une nouvelle construction au PIIA ;

II EST PROPOSÉ par Isabelle Coulombe,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2023.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2023

Résolution 2023-070

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 12 juin 2023

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2023.

1.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO G-2023-01 INTITULÉE « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL »

Résolution 2023-071

CONSIDÉRANT l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le conseil adopte un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du règlement numéro G-2023-01 intitulé « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL » et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro G-2023-01 intitulée « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ».

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2023-072

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 10 juillet 2023 totalisent un montant de 270 906,10 \$ et 20 927,37 \$ pour les salaires;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes fournisseurs, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 10 juillet 2023, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 10 juillet 2023 qui totalisent un montant de 39 813,75 \$.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 DEMANDE POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION AU 3007, AVENUE DU LAC-SAINT-CHARLES, ASSUJETTIE AU PIIA 2011-07

Reporté à une prochaine séance.

6.2 NOMINATION DE MADAME KARINE CHALIFOUR À TITRE DE VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Résolution 2023-073

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une (une) vice-présidente du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) afin d'assurer l'intérim lors d'absence du président;

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Chalifour accepte d'occuper le poste de vice-présidence au sein du CCU;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Isabelle Coulombe,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme madame Karine Chalifour à titre de vice-présidente du Comité Consultatif d'urbanisme.

7. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

8. CORRESPONDANCE

- Une lettre datée du 12 juin 2023 de monsieur Steve Maguire, Président du conseil d'administration d'empire 47 informant la municipalité relativement au suivi du plan d'action;

- Une pétition déposée à la Ville de Lac-Delage concernant l'appel au respect et à l'application de la réglementation municipale en vigueur pour l'organisme Empire 47;
- Un courriel du bureau du député, monsieur Sylvain Lévesque, nous informant d'une subvention de 9 283 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA);
- Un courriel de la Petite Expé nous confirmant la subvention de skis-ado, notamment 8 paires de skis et 10 paires de bottes et bâtons.
- Courriel du président du comité de développement durable d'Empire 47 demandant une rencontre pour proposer des solutions.

9. **VARIA**

Lecture du mot du maire à la suite du dépôt de la pétition :

Bonsoir à tous et merci d'être ici avec nous,

Le conseil accueille favorablement la pétition signée par 103 citoyennes et citoyens de Lac-Delage qui demandent à la municipalité de faire respecter la réglementation en ce qui concerne les activités de E47 sur son territoire.

Cet appui important démontre que vous êtes conscients des efforts que nous déployons depuis 5 ans pour faire respecter la réglementation, tout en permettant que les activités de E47 puissent se poursuivre dans le respect de notre milieu.

Depuis 5 ans, le conseil municipal multiplie les interventions auprès de l'organisme, que ce soit par des rencontres, des lettres et même récemment une mise en demeure pour qu'enfin, la réglementation municipale et la capacité d'accueil de Lac Delage soient respectées.

Nous avons été collaboratifs, proactifs, patients, parfois même trop.

Nous faisons partie d'un comité composé des villes de Québec et de Stoneham pour la protection du Lac-Saint-Charles parce que notre volonté et nos actions ont toujours été de préserver la qualité de l'eau et de contribuer à la conservation de notre milieu.

Malgré nos efforts mis en commun, rien ne change à E47

Nous aurions dû signer une entente entre E47 et les trois municipalités, mais en aucun temps, nous avons eu de preuves de leur part qu'ils souhaitaient vraiment se conformer à la réglementation et respecter nos demandes, aussi raisonnables et légitimes soient-elles.

Nous avons toujours été clairs : pour que E47 puisse poursuivre ses activités sur notre territoire, nos attentes sont les suivantes :

- Réduire de 50 % l'achalandage au P1 (stationnement Lac-Delage) afin de limiter les impacts sur le territoire de Lac-Delage ;
- Se doter d'installations sanitaires conformes au P2 (entrée principale) ;
- Cesser tous travaux ou ouvrages sur le territoire tant qu'il n'y a pas de conformité aux règlements ;

À la vue des derniers week-ends et de l'achalandage monstre dans la ville, sans aucune mesure pour réduire le nombre de véhicules dans le stationnement, sans compter les travaux qui se poursuivent pour de nouvelles pistes, nous n'avons d'autres choix que d'aller de l'avant avec la poursuite judiciaire, à contre cœur.

Cette mesure n'a jamais été notre premier choix, mais c'est désormais la seule voie possible pour obliger les dirigeants de E47 à se conformer.

Pour que notre ville demeure un joyau de la nature, que notre lac demeure en santé et pour assurer l'équité et préserver la qualité de vie et la sécurité de tous, c'est la seule décision à prendre.

Bien entendu, nous vous tiendrons au courant des développements prochainement.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Beaucoup de commentaires sont exprimés par les citoyens relativement au dossier d'Empire 47.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-074

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Coulombe,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 19h38.

Guy Rochette, Maire

Josée Desmeules, directrice générale